

# GUIDE

## des aides aux partenaires de la Caf des Alpes-Maritimes



# P réambule

Chers partenaires,

Vous développez des projets et des actions destinées aux familles des Alpes-Maritimes.

Dans le cadre de sa politique locale d'action sociale, le conseil d'administration de la Caf souhaite vous soutenir.

Vous trouverez ci-après la présentation des dispositifs locaux qui vous sont destinés. Ces aides ne sont pas des droits, elles peuvent être versées en complément des financements nationaux, sous certaines conditions et dans la limite d'un budget annuel local.

Vos référents de territoires sont vos interlocuteurs privilégiés et peuvent vous accompagner pour identifier toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Bonne lecture !



Les subventions annuelles  
de fonctionnement



Les subventions annuelles  
d'investissement



Le soutien complémentaire à  
l'animation de la vie sociale



Le soutien aux projets  
itinérants



Le soutien aux partenaires  
de la politique de la ville



Le soutien au départ en  
vacances autonome  
des jeunes



1

Je suis une association ou une collectivité :



J'interviens auprès des enfants et les jeunes

(hors accueils de loisirs sans hébergement, Foyer Jeunes Travailleurs et Point Accueil Écoute Jeunes)



Je mène des actions d'animation de la vie sociale

(hors centres sociaux et espaces de vie sociale)

2

J'ai besoin de financer :



Un projet ou une activité :

Par exemple (liste non exhaustive) :

- Sortie
- Atelier (créatif, sportif...)
- Animations collectives
- Création d'un spectacle

3

Je souhaite demander une subvention à la Caf des Alpes-Maritimes, je dois m'assurer que :



La campagne de subvention est en cours (octobre-décembre de chaque année)



Le montant de ma demande est supérieur ou égal à 1 500 €



L'action ou le projet concerné fait bien partie des champs d'intervention Caf (consulter la liste ici)



L'action ou le projet concerné fait obligatoirement l'objet d'un co-financement de 20% minimum sur fonds propres et/ou d'autres financeurs



Les financeurs publics sont sollicités en priorité, la Caf des Alpes-Maritimes n'intervient qu'en complément



4

## Je suis éligible :



Je contacte le chargé de conseil et développement de mon territoire qui m'accompagnera dans ma démarche et mon projet



Je télécharge le dossier de demande de subvention sur le [caf.fr](https://caf.fr)



Je le transmets au plus tard le 31 décembre par courriel à l'adresse suivante : [afc@caf06.caf.fr](mailto:afc@caf06.caf.fr)

5

## Ma demande est traitée :



Ma demande est étudiée par la commission d'action sociale qui statue sur l'octroi et le montant de la subvention, avant la fin du 1er semestre 2025

*(en cas d'insuffisance budgétaire, une priorité est accordée aux projets dédiés aux quartiers politique de la ville, aux communes en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) et zone de revitalisation rurale (ZRR))*



Je reçois une notification d'accord ou de refus



Un acompte de 70% est versé dans les semaines suivant l'accord

6

## Je peux consulter le calendrier repère :



En cliquant [ici](#)



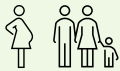
1

## Je suis une association ou une collectivité :



### J'interviens auprès des enfants et des jeunes

*(accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire, extrascolaire, accueil adolescent, structure Jeunesse)*



### J'interviens auprès des parents

*(espace de rencontre, service de médiation familiale, service d'aide et d'accompagnement à domicile, porteur d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité)*



### Je mène des actions d'animation de la vie sociale

*(centre social, espace de vie sociale, association ou collectivité non agréée animation de la vie sociale)*

2

## J'ai besoin de financer :



### Des travaux (hors ALSH)

2 500 €/m<sup>2</sup>, plafonné à 150 000 €



### Des équipements

Plafonné à 25 000 €

3

## Je souhaite demander une subvention à la Caf des Alpes-Maritimes, je dois m'assurer que :



La campagne de subvention est en cours (octobre-décembre de chaque année)



Je ne peux pas bénéficier d'une aide nationale à l'investissement



Le montant de ma demande est supérieur ou égal à 1 500 €



L'action ou le projet concerné fait obligatoirement l'objet d'un co-financement de 20% minimum sur fonds propres et/ou d'autres financeurs



Les financeurs publics sont sollicités en priorité, la Caf des Alpes-Maritimes n'intervient qu'en complément

i



Si mon projet répond à des critères environnementaux relatifs à la qualité de vie au travail et/ou à l'adaptation des conditions d'accueil des publics, je peux bénéficier d'un complément « développement durable », plafonné à 5 600 €



4

## Je suis éligible :



Je contacte le chargé de conseil et développement de mon territoire qui m'accompagnera dans ma démarche et mon projet



Je télécharge le dossier de demande de subvention sur le caf.fr



Je le transmets au plus tard le 31 décembre par courriel à l'adresse suivante : [afc@caf06.caf.fr](mailto:afc@caf06.caf.fr)

5

## Ma demande est traitée :



Ma demande est étudiée par la commission d'action sociale qui statue sur l'octroi et le montant de la subvention, avant la fin du 1er semestre 2025

*(en cas d'insuffisance budgétaire, une priorité est accordée aux projets dédiés aux quartiers politique de la ville, aux communes en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) et zone de revitalisation rurale (ZRR))*



Je reçois une notification d'accord ou de refus



Le financement est versé au fur et à mesure de la transmission des justificatifs de travaux ou d'achat

6

## Je peux consulter le calendrier repère :



En cliquant [ici](#)

i

## Important :



Je ne démarre pas mes travaux et je n'achète pas mon équipement avant le dépôt de ma demande à la Caf



Je peux démarrer mes travaux et acheter une partie de mon équipement avant l'examen de ma demande en commission d'action sociale, sans présumer de la décision de cette dernière



Je ne dois pas terminer mes travaux et acheter l'ensemble de mon équipement avant l'examen de ma demande en commission d'action sociale



1

Je suis une association  
ou une collectivité  
(dont centre communal d'action sociale)



J'interviens dans le domaine du  
lien social, de l'animation de la vie  
sociale

2

J'élabore un projet social en vue  
d'un agrément en concertation  
avec la Caf, les autres partenaires  
et les habitants :



Centre social



Espace de vie sociale

Je peux consulter les dossiers  
d'information :



[Dossier centre social](#)

[Dossier espace de vie sociale](#)

3

Si mon agrément centre social est accordé, je  
bénéficie d'une subvention complémentaire à  
la prestation de service Animation globale et  
coordination :



Cette bonification correspond à 20% des dépenses  
de pilotage retenues pour le calcul de la prestation  
de service AGC, dans la limite du coût plafond Cnaf



Elle s'applique de façon dégressive pendant 4 ans à  
compter du renouvellement du 1<sup>er</sup> agrément

Je n'ai aucune démarche à effectuer



Ce droit est ouvert automatiquement dès  
l'attribution de l'agrément et l'ouverture du droit à la  
prestation de service Animation Globale et  
Coordination

4

Si mon agrément espace de vie sociale est  
accordé, je bénéficie d'une subvention  
complémentaire à la prestation de service  
Animation locale :



Cette bonification correspond à 30% des dépenses  
de fonctionnement retenues pour le calcul de la  
prestation de service AL, dans la limite du coût  
plafond Cnaf



Elle s'applique de façon dégressive pendant 4 ans à  
compter du renouvellement du 1<sup>er</sup> agrément

Je n'ai aucune démarche à effectuer



Ce droit est ouvert automatiquement dès  
l'attribution de l'agrément et l'ouverture du droit à la  
prestation de service Animation Globale et  
Coordination





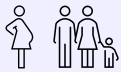
1

## Je suis une association ou une collectivité :



### J'interviens auprès des enfants et des jeunes

*(accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire, extrascolaire, accueil adolescent, structure Jeunesse)*



### J'interviens auprès des parents

*(espace de rencontre, service de médiation familiale, lieu d'accueil enfant-parents, ludothèque)*



### Je mène des actions d'animation de la vie sociale

*(centre social, espace de vie sociale, association ou collectivité non agréée, animation de la vie sociale)*



### Je relaie l'offre de service Caf *(Point Relais, France Services)*

2

## J'ai besoin de financer :



### L'achat d'un véhicule

Plafonné à 20 000 €



### L'achat d'équipements et matériels divers pour assurer un service itinérant sur mon territoire

Plafonné à 30 000 €

3

## Je souhaite demander une subvention à la Caf des Alpes-Maritimes :



Je m'assure que mon service itinérant couvre des communes en zone :

France Ruralité Revitalisation (FRR) ou Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) (territoires hors politique de la ville)



Je contacte le chargé de conseil et développement de mon territoire qui m'accompagnera dans ma démarche et mon projet

i

Le nombre de projets susceptibles d'être financés est limité en 2025



# Le soutien aux partenaires de la politique de la ville : l'appel à projets des contrats de ville

1

Je suis une association ou une collectivité et :



J'interviens sur les quartiers prioritaires relevant des politiques de la ville

2

J'ai un projet ou une activité répondant aux enjeux de :



Lutte contre la délinquance juvénile



L'accès au plein emploi



L'égalité entre les femmes et les hommes

Je ne bénéficie pas déjà d'une subvention locale de la Caf des Alpes-Maritimes pour ce projet

3

Je peux solliciter la Caf des Alpes-Maritimes :



Je contacte le chargé de conseil et développement de mon territoire qui m'accompagnera dans ma démarche et mon projet



Je réponds à l'appel à projets mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes (octobre-décembre)



Je reçois une notification d'accord ou de refus



Je perçois ma subvention conformément aux dispositions énoncées dans l'appel à projets



1

Je suis une association ou une collectivité et :



J'interviens sur les quartiers prioritaires relevant des politiques de la ville

2

J'ai un projet ou une activité :



À destination des 12-17 ans ne fréquentant pas les accueils de loisirs



Pour des actions effectuées pendant les vacances scolaires

Je ne bénéficie pas déjà d'une subvention locale de la Caf des Alpes-Maritimes pour ce projet

3

Je peux solliciter la Caf des Alpes-Maritimes :



Je contacte le chargé de conseil et développement de mon territoire qui m'accompagnera dans ma démarche et mon projet



Je réponds à l'appel à projets mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes (octobre-décembre)



Je reçois une notification d'accord ou de refus



Je perçois ma subvention conformément aux dispositions énoncées dans l'appel à projets



1

Je suis une association ou une collectivité :



Je souhaite soutenir le départ en vacances autonomes des jeunes de mon territoire

2

Je découvre le dispositif Sac Ados !



Des vacances autonomes en France pour les 16-25 ans et en Europe pour les 18-25 ans



Seul ou en groupe jusqu'à 6 jeunes



Les jeunes doivent être domiciliés dans le 06 et au moins une partie du groupe doit être allocataire  
*(ou enfant à charge de famille allocataire / et percevoir une prestation sociale ou familiale)*



Chaque membre du groupe bénéficie d'un « pack Sac Ados » :

- 150 € pour un départ en France
- 250 € pour un départ en Europe
- 1 sac de voyage
- 1 trousse de premiers secours
- 1 pochette documentaire

3

Je souhaite devenir partenaire du dispositif Sac Ados :



Je contacte le chargé de conseil et développement de mon territoire qui m'accompagnera dans ma démarche et mon projet

i



Pour tout savoir, c'est [ici](#)